



**Conseil Municipal du 19 décembre 2023**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2023/83**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 21  
présents : 17  
votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le treize décembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Laurent FOHRER, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ, Jean DECROIX

Étaient régulièrement représentés :

Laurence GUERNE, par Patrice JACQUET  
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,  
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Steve IDJAKIREN a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,  
Vu le tableau des effectifs du personnel, annexé au budget primitif 2023,  
Considérant qu'il convient de modifier ce tableau afin de créer deux postes d'agent titulaire détaillé ci-dessous :

• AGENT TITULAIRE

✓ Filière Technique :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : un poste d'Ingénieur à temps complet (Catégorie A - titulaire),

- ✓ Filière Police :
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : un poste de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**APPROUVE** la création de ces postes et la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de séance

Steve IDJAKIREN

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 20.12.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 20.12.2023